

Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des états, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Introduction

1. La Réunion d'experts sur la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, tenue à Arta, Grèce, du 27 au 29 octobre 1998, a élaboré un projet de révision du Plan d'action. La même réunion a proposé la convocation d'une nouvelle réunion en vue d'élaborer une liste d'actions prioritaires à soumettre avec le Plan d'action révisé à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.
2. Lors de la réunion tenue à Tripoli du 16 au 17 novembre 1998, le Bureau des Parties Contractantes a approuvé la convocation de la nouvelle réunion. Le bureau a accepté la proposition de sa présidence de tenir la réunion à Tunis. Le gouvernement français a gracieusement offert d'apporter une contribution financière à son organisation.
3. La réunion d'experts sur les actions prioritaires pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée s'est tenue à l'Hôtel Belvédère, 10 Av. des Etats Unis d'Amérique, Tunis (Tunisie) du 18 au 20 février 1999.

Participation

4. Les experts, désignés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ci-après, ont pris part à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie et Turquie.
5. Etaient également représentés à la réunion, en tant qu'observateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après: Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines (MEDASSET), MEDMARAVIS, Cyprus Wildlife Society (CWS), Fonds mondial pour la Nature (WWF), Société hellénique pour la protection des tortues marines (STPS), Acquario di Genova.
6. Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a fait office de secrétariat de la réunion.
7. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

8. La réunion, placée sous le haut patronage de son excellence Monsieur Mohamed Mehdi MLIKA, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et Président du PAM, a été ouverte, le jeudi 18 février 1999 à 9 h 30, par M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du CAR/ASP.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

9. La réunion a noté que le règlement intérieur adopté pour les réunions et

conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI), tel que modifié par la Huitième réunion ordinaire, s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour - Élection du Bureau

10. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, et après les consultations informelles d'usage, la réunion a recommandé de reconduire le bureau élu à Arta; cette proposition était approuvée à l'unanimité. Les membres du Bureau sont :

Président:	M. Dimitris Margaritoulis (Grèce)
Vice-présidents:	Mme Ebru Kamiloglu (Turquie) M. Abdulmaula Abdelmagid Hamza (Jamahiriyah arabe libyenne)
Rapporteur:	M. Jean Lescure (France)

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.152/1. Cet ordre du jour est reproduit à l'annexe II. La réunion est également convenue de suivre l'emploi du temps proposé par le Secrétariat, tel qu'il apparaît dans l'ordre du jour provisoire annoté sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.152/2.

Point 5 de l'ordre du jour - Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée: priorités pour la recherche et la conservation

12. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.152/3, contenant une proposition d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée. Le document a été préparé par le Secrétariat sur la base d'une analyse comparative des rapports les plus récents concernant la recherche et la conservation des tortues marines en Méditerranée. La première partie du document propose les actions prioritaires dont la mise en œuvre est attendue au niveau régional et/ou sous-régional, ainsi que des actions à entreprendre au niveau national et/ou local concernant presque tous les pays méditerranéens. La deuxième section du document regroupe des recommandations d'actions prioritaires par pays.

13. La réunion a en premier lieu été invitée à considérer le statut du document à élaborer, ainsi que sa structure. Suite au débat, les points suivants ont été retenus:
- le produit final de la réunion devrait être un document indiquant les actions prioritaires

pour la mise en œuvre du Plan d'action, et il en constituerait une annexe. La liste des actions identifiées sera présentée à la prochaine réunion des Points focaux pour les Aires Spécialement Protégées pour examen, et à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption;

- la mise en œuvre des actions prioritaires devra être évaluée périodiquement, et à la même occasion la liste de ces actions devra être révisée si besoin est. Une périodicité de 5 ans a été indiquée comme raisonnable.

14. La réunion a ensuite procédé à l'examen du document paragraphe par paragraphe. Le texte de la version révisée du document figure à l'annexe III du présent rapport.

15. Lors des discussions relatives aux différentes actions, les points principaux suivants ont été soulevés.

16. Au sujet des inventaires, un débat approfondi a eu lieu concernant l'objet, les finalités et les procédures pour leur préparation. Les points suivants ont été agréés:

- l'inventaire régional devrait prendre en compte tous les habitats critiques des tortues marines;

- l'inventaire étant un outil de connaissance, l'inclusion d'un site dans l'inventaire ne comporterait pas nécessairement des obligations du pays concerné vis-à-vis de sa protection;

- en ce qui concerne les procédures, l'inventaire régional devrait être préparé sur la base de rapports nationaux établis par les pays sur la base d'une méthodologie agréée.

17. La réunion a considéré qu'il faut auparavant recommander à la prochaine réunion des points focaux pour les aires spécialement protégées de revoir la formulation du paragraphe 20 de la version amendée du plan d'action. A cet égard, la rédaction suivante a été proposée par la réunion:

" Il conviendrait de préparer de toute urgence un inventaire des habitats critiques, y compris les voies de migration, des tortues marines en Méditerranée. Cet inventaire devrait être régulièrement revu à la lumière des nouvelles connaissances acquises ".

18. Un débat a eu lieu concernant les centres de soins. Les participants en ont reconnu l'utilité, notamment en vue de soigner et rétablir des tortues capturées accidentellement par les pêcheries, réduisant ainsi la mortalité, et ont recommandé l'établissement d'autres centres de ce genre. A cet effet, la réunion a considéré utile l'établissement de lignes directrices relatives à la conception et au fonctionnement de ces structures. A cet égard, plusieurs intervenants ont souligné que ces centres opèrent dans des situations et selon des exigences différentes, et ont recommandé l'élaboration de lignes directrices suffisamment souples.

19. La réunion a reconnu l'importance d'un rapprochement entre les secteurs de la conservation et de la pêche au sujet des interactions entre les tortues marines et les pêcheries. Il a été suggéré que le CAR/ASP devrait essayer de nouer des contacts dans une première phase avec les administrations nationales responsables de la pêche ainsi qu'avec les organismes internationaux et régionaux pertinents actifs en Méditerranée,

notamment la FAO - CGPM et la CICTA. A cet égard, la réunion a fortement recommandé que le CAR/ASP participe à la prochaine réunion du comité scientifique du CGPM (Rome, mars 1999) et à la réunion du sous-comité sur les captures accidentelles de la CICTA (Messina, mai 1999).

20. Au sujet de la recherche sur les interactions entre les tortues marines et les pêcheries, certains délégués ont souligné les difficultés à entreprendre ce genre d'études notamment à cause de leurs coûts élevés. Le représentant du WWF a décrit le projet " Estimation des captures accidentelles de tortues marines dans les pêcheries Européennes de chalutage et aux palangres flottantes en Méditerranée, afin d'identifier des réglementations des pêches" établi entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce et co-financé par la D.G.XIV de la Commission Européenne. Le délégué de l'Espagne a rappelé l'existence du programme COPEMED de la FAO financé par l'Espagne, qui permet de financer des projets de recherche en matière de pêche dans la Méditerranée occidentale, y compris dans les pays de l'Afrique du Nord. A cet égard, il a proposé la mise en place, par l'intermédiaire du CAR/ASP, d'un projet dont le but serait d'étendre le projet mentionné plus haut aux autres pays éligibles au COPEMED. L'existence d'un programme similaire pour la Mer Adriatique financé par l'Italie, dénommé ADRIAMED, a aussi été rappelée. Toujours en matière de recherche, deux autres projets entrepris en Méditerranée sur l'impact des palangres ont été mentionnés. Le premier, financé par la Direction Générale de pêche et aquaculture de l'Italie et mis en œuvre par le WWF, est réalisé par des observateurs scientifiques en Méditerranée centrale et méridionale et comporte une évaluation des prises accidentelles. L'autre, financé par la D.G. de pêche de la C.E et mis en œuvre par un certain nombre d'instituts scientifiques grecques et italien, traite de l'évaluation, par observation directe à bord, des conditions physiques des différentes espèces capturées par les palangres. Les deux projets devraient être complétés au cours de l'an 2000. L'opportunité de soutenir la création de centres de recherche spécialisés dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée a également été évoquée.

21. La réunion a accueilli très favorablement la proposition de convoquer une conférence méditerranéenne sur les tortues marines, à organiser conjointement par le CAR/ASP et la Convention sur les espèces migratrices de la faune sauvage, en collaboration avec d'autres organisations concernées. A cet égard, une note écrite envoyée par le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices de la faune sauvage a été distribuée aux participants. Un débat a eu lieu concernant de l'organisation et le contenu de cette Conférence. La réunion a convenu que la Conférence devrait être établie sur une base permanente, et être convoquée périodiquement. Plusieurs intervenants ont indiqué l'opportunité de se référer au modèle du " Annual Symposium on Sea Turtle Biology and Conservation" aux Etats Unis. La priorité devait être donnée aux aspects scientifiques, en vue d'inciter les chercheurs méditerranéens à présenter et publier les résultats de leurs activités de recherche en Méditerranée. A cet égard, la publication des actes de la conférence mériterait une attention particulière. L'opportunité d'impliquer le CGPM et la CICTA a également été indiquée. En vue de pouvoir tenir la première conférence en l'année 2000, certains aspects cruciaux tels que le lieu et le financement devaient être définis dans le plus bref délai.

22. Suite à la proposition d'une délégation, la création d'une lettre d'information et d'un groupe de discussion méditerranéens sur les tortues marines, sous les auspices du CAR/ASP a été approuvée, l'objectif principal de ces initiatives étant de favoriser la communication et l'échange d'expériences et d'idées entre les chercheurs et les conservationnistes dans la région. Il a été recommandé de veiller à éviter de faire double emploi avec des outils déjà existants, tels que le Marine Turtle Newsletter et le Cturtle LIST newsgroup. En ce qui concerne en particulier la lettre, il a été suggéré qu'elle soit simple.

23. Pendant le débat concernant les actions prioritaires au niveau national, plusieurs experts représentant des Parties, notamment les représentants de l'Albanie, de la Croatie et du Liban, ont exprimé le besoin d'une amélioration des capacités en matière de recherche et de conservation dans leurs pays respectifs à travers des programmes de formation, et ont demandé le soutien du CAR/ASP à cet effet.

24. La réunion a recommandé qu'un soutien particulier soit fourni à l'Egypte afin de lui permettre d'étudier l'impact des pêcheries sur les tortues marines et l'éventuelle existence d'une aire d'alimentation de celles-ci dans la zone marine au large du Delta du Nil.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

25. Aucune.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

26. Le projet de rapport de la réunion, assorti de l'annexe portant sur le projet d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, a été adopté par les participants. L'annexe précitée sera soumise à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

27. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le samedi 20 février 1999 à 20 heures 30.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**DELEGATIONS OF THE CONTRACTING PARTIES**
DELEGATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES**ALBANIA**
ALBANIE**Mr Idriz HAXHIU**
Professor of Zoology
University de Tirana
Tirana
Albania

Tel: (355)(42) 29028

Fax: (355)(42) 29028

BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**Mr Ivan KRESIC**
149, Mimoza st.
Neum 88 390
Bosnia & Herzegovina

Tel: (387)(85) 870187

Fax: (387)(88) 387210

CROATIA
CROATIE**Ms Ladislava KLASIC-STANKOVIC**
Adviser
State Directorate for the Protection of Nature and
Environment, Office for Adriatic
Uzarska 2
51000 Rijeka
Croatia

Tel: (385)(51) 213499

Fax: (385)(51) 214324

E-mail: arandic@duzo.tel.hr

Mr Bojan LAZAR
Adriatic Marine Turtle Programme coordinator
Department of Zoology
Croatian Natural History Museum
Demetrova 1 Str
HR-10 000 Zagreb
Croatia

Tel: (385)(1) 424995

Fax: (385)(1) 214324

E-mail: Bojan.Lazar@hpm.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Ms Myroula HADJICHRISTOPHOROU
Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
Nicosia
Cyprus

Tel: (357)(2) 303851
Fax: (357)(2) 774945
E-mail:rocperiv@cytanet.com.cy

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Wahid Salama HAMID
Egyptian Environment Affairs Agency
23 A Ismail Mohamed Street,
8th floor, Apt. 92
Zamalek - Cairo
Egypt

Tel: (20)(2) 3405963
Fax: (20)(2) 3405962

**FRANCE
FRANCE**

Mr Jean LESCURE
Expert scientifique
Muséum National d'Histoire Naturelle
Laboratoire Reptiles et Amphibiens
57, Rue Cuvier
75005 Paris
France

Tel: (33)(1) 40793995
Fax: (33)(1) 40793488

**GREECE
GRECE**

Mr Dimitris MARGARITOULIS
Sea Turtle Protection Society of Greece (STPS)
P.O.Box 51154
GR-14510 Kifissia
Greece

Tel: (30)(1) 3844146
Fax: (30)(1) 6203873
E-mail:stps@compulink.gr

ISRAEL
ISRAEL

Mr Zeev KULLER
Biologist
Nature and National Parks Protection Authority
Central District
Kibbutz Einat 49910
Israel

Tel: (972)(3) 9024053
Fax: (972)(3) 9024362
E-mail:mzkuller@inter.net.il

ITALY
ITALIE

Ms Flegra BENTIVEGNA
Curator of Naples Aquarium
Stazione Zoologica Anton Dohrn
Villa Comunale 1
80121 Naples
Italy

Tel: (39)(081) 5833222
Fax: (39)(081) 5833294
E-mail:Flegra@alpha.szn.it

Mr Guido GEROSA
ICRAM c/o Programma Specie Protette
Via di Casalotti-300
00166 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 8125301/61570444
Fax: (39)(06) 8125301
E-mail:chelon@tin.it

LEBANON
LIBAN

Ms Lina YAMOUT
Agriculture Engineer
Protected Areas Department
Ministry of Environment
Antelias, Beirut
Lebanon

Tel: (961)(4) 522222
Fax: (961)(4) 523160
E-mail:l.yamout@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE**

Mr Abdulmaula HAMZA
Assistant researcher
TCEP
P.O. Box 13519
University Post Office
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218)(21) 4448452
Fax: (218)(21) 3338098/97

Mr Dau HADOUD
Head of Benthos department
Marine Biology Research Centre
Tajura
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218)(21) 369001
Fax: (218)(21) 369002

**MALTA
MALTE**

Mr Alfred E. BALDACCHINO
Principal Environment Officer
Environment Protection Department
Floriana
Malta

Tel: (356) 231895/231557
Fax: (356) 241378
E-mail:admin@environment.gov.mt.

**MONACO
MONACO**

Mr Frédéric PLATINI
Administrateur
Service des relations extérieures
Villa Girasole, 16 Boulevard de Suisse
NC 98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93154229
Fax: (377) 93509591
E-mail:Frederic.Platini@wanadoo.Fr

**MOROCCO
MAROC**

Mr Mustapha MARRAHA
Responsable du Parc National de Talassemrane
Direction Régionale des Eaux et Forêts du Rif
Ministère chargé des Eaux et Forêts
Maroc

Tel: (212)(9) 962190
Fax: (212)(9) 962191

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Zdravko MARENCIC

Consultant

Regional Institute for Natural and Cultural Heritage

Conservation Piran

Cetore 17

6310 Izola

Slovenia

Tel: (386)(66) 68531

Fax: (386)(66) 27143

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Juan Antonio CAMINAS

Director

Instituto Español de Oceanografía

Puerto Pesquero s/n

Apdo. 285

29640 Fuengirola

Spain

Tel: (34)(95) 2478148

Fax: (34)(95) 2463808

E-mail:jacaminas@ma.ieo.es

**TUNISIA
TUNISIE**

Mr Mohamed Nejmeddine BRADAI

Chargé de recherche

INSTM de Sfax

B.P. 1035

3018 Sfax

Tunisia

Tel: (216)(4) 220117

Fax: (216)(4) 229987

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Ö. Ebru KAMILOGLU

Biologist

Ministry of Environment

Eskisehir Yolu, 8 km

Ankara

Turkey

Tel: (90)(312) 2851705

Fax: (90)(312) 2853739

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR SPECIALLY PROTECTED
AREAS(RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mr Mohamed Adel HENTATI
Director

Mr Marco BARBIERI
Expert-Marine Biologist

Mr Atef OUERGI
Expert-Marine Biologist

Centre d'Activités Régionales pour les Aires
Spécialement Protégées
Boulevard de l'Environnement
BP 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: (216)(1) 795760
Fax: (216)(1) 797349
E-mail:car-asp@rac-spa.org.tn

**OTHERS DELEGATIONS
AUTRES DELEGATIONS****ACQUARIO DI GENOVA
ACQUARIO DI GENOVA****Mr Antonio DI NATALE**
Responsible for Scientific Development
Acquario Di Genova
Area Porto Antico
Ponte Spinola
16128 Genova
ItalyTel: (39)(010) 2488061/2488021
Fax: (39)(010) 256160
E-mail:info@acquario.ge.it**CWS
CWS****Mr Andreas DEMETROPOULOS**
President
Cyprus Wildlife Society
P.O Box 24281
1703 Nicosia
CyprusTel: (357)(2) 350316
Fax: (357)(2) 350316
E-mail:andrecws@logos.cy.net**MEDASSET
MEDASSET****Ms Lily VENIZELOS**
President
Medasset-Mediterranean Association to Save
the Sea Turtles
1c Licavitou Str.
Athens 10672
GreeceTel: (30)(1) 3613572
Fax: (30)(1) 3613572/7243007
E-mail:medasset@hol.gr**MEDMARAVIS
MEDMARAVIS****Mr Ali EL HILI**
Président
Association "Les amis des oiseaux" Tunisie
Faculté des Sciences de Tunis
Campus Universitaire El Manar II
1060 Tunis
TunisieTel: (216)(1) 872600
Fax: (216)(1) 350875
E-mail:a.a.obirds@planet.tn

**SEA TURTLE PROTECTION
SOCIETY OF GREECE
(STPS)**

Mr Thomas ARAPIS
Vice-President
Sea Turtle Protection Society of Greece (STPS)
Ermou 14,
14121 Neo Iraklion- Athens
Greece

Tel: (30)(1) 2717763
Fax: (30)(1) 2757614
E-mail: oikos@hol.gr

**WORLD WIDE FUND FOR
NATURE
(WWF)**

Mr Paolo GUGLIELMI
WWF Mediterranean Programme Office
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 84497358
Fax: (39)(06) 8413866
E-mail: PGuglielmi@wwfnet.org

Mr. Luc LAURENT
Consultant
WWF Mediterranean Programme Office
27, Bd du 11 Novembre 1918
B.P. 2132
69 603 Villeurbanne Cedex
France

Tel: (33)(4) 78938780
Fax: (33)(4) 78934353
E-mail: bioinsight@bioinsight.fr

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée : priorités pour la recherche et la conservation
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la réunion
8. Clôture de la réunion

ANNEXE III

ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE MÉDITERRANÉE

ACTIONS RECOMMANDÉES AUX NIVEAUX REGIONAL ET SOUS-REGIONAL

A. PROTECTION ET GESTION

A.1 Législation

- *Élaborer des lignes directrices pour l'établissement des législations et des réglementations relatives à la conservation et à la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats, prenant en compte la législation internationale existante.*

A.3 Réduction de la mortalité en mer et élimination de la consommation et des utilisations locales

- *Établir des lignes directrices pour améliorer l'implication des centres de soins pour les tortues marines comme un moyen additionnel pour réduire la mortalité. Etablir un réseau de centres, conformes à de telles lignes directrices.*

A.4 Mise en place d'un réseau méditerranéen d'aires protégées marines et côtières pour les tortues marines

- *Préparer un inventaire des aires de nidification et celles connues de reproduction, d'alimentation, d'hivernage et voie de migration le long des rivages de la Méditerranée et le mettre par la suite régulièrement à jour. Compiler et synthétiser l'information de ces aires dans un Atlas.*
- *Etablir un réseau de sites de nidification gérés et suivis, ayant pour objectif de faciliter l'échange d'information et d'expérience.*

A.5 Information, Education et Formation

- *Préparer des modules et outils d'information/sensibilisation destinés aux pêcheurs et visant la réduction de la mortalité des tortues marines capturées accidentellement par les engins de pêche.*
- *Assurer la continuation des stages de formation pour les gestionnaires des ASP et les scientifiques méditerranéens sur les techniques de conservation des tortues marines.*

B. RECHERCHE ET SUIVI SCIENTIFIQUES

B.1 Recherche scientifique

- *Encourager l'élaboration et l'exécution en coopération de projets de recherche d'importance régionale dont l'objet est:*
 - *d'évaluer l'interaction entre les tortues et les pêcheries,*
 - *d'identifier les habitats critiques des tortues marines, y compris les voies de migration.*
- *Promouvoir le développement des techniques de gestion des plages de nidification.*
- *Encourager la standardisation des méthodes permettant d'estimer des paramètres démographiques pour des analyses de dynamique de population telle que la modélisation des populations.*

B.2 Suivi scientifique

- *Encourager:*
 - *des programmes de suivi à long terme des plages,*
 - *le marquage à saturation et les analyses génétiques à utiliser ou c'est approprié,*
 - *la coopération entre les programmes de suivi des plages pour avoir des méthodes de collecte et d'analyse des données qui soient compatibles et détecter ainsi les tendances des populations et leurs réactions aux politiques de gestion.*

C. COORDINATION

- *Convoquer la première conférence méditerranéenne sur les tortues marines.*
- *Ouvrir un dialogue avec les administrations de pêche et les acteurs concernés par le milieu marin, pour discuter des techniques de la pêche, de leurs impacts et des possibilités de leur amélioration.*
- *Créer:*
 - *une lettre d'information méditerranéenne sur les tortues marines qui pourrait être ensuite développée et incorporée dans un site Web spécifique,*
 - *un groupe de discussion méditerranéen sur Internet.*
- *Élaborer un répertoire des spécialistes de tortues marines actifs en Méditerranée.*

ACTIONS RECOMMANDÉES AU NIVEAU NATIONAL

Prenant en compte les progrès réalisés durant les années passées et l'augmentation des projets, des activités et des actions dans plusieurs pays, il est considéré comme prioritaire de continuer et de renforcer les projets en cours et les activités relatives à la conservation des tortues, la recherche et le suivi scientifique.

Les recommandations suivantes s'appliquent à tous ou à la plupart des pays:

- *Développer des programmes de sensibilisation et de formation pour les pêcheurs sur les techniques pour haler, manier, relâcher convenablement et signaler les tortues capturées accidentellement avec un soutien et une coopération possibles de CGPM et CICTA. L'implication des centres de soin existants et des aquariums devrait être recherchée.*
- *Développer des projets de sensibilisation systématique, structurés de façon à ce que les objectifs et les groupes cibles soient clairement définis. Certains des principaux groupes à cibler regroupent des résidents locaux et des touristes dans des sites de nidification, des autorités locales et nationales, des écoliers, des pêcheurs, de plaisanciers et d'autres utilisateurs de la mer. L'établissement de tels programmes pourrait être initié et assisté par des initiatives régionales appropriées.*

Des propositions additionnelles, spécifiques à chaque pays sont énumérées ci-dessous.

Albanie

- *Accorder la pleine protection légale aux tortues marines.*
- *Entreprendre une campagne de prospection pour évaluer la nidification des tortues marines sur les côtes albanaises.*

Algérie

- [- *Accélérer les procédures de promulgation des textes législatifs protégeant les tortues marines.*]
- [- *Etablir un programme de suivi des prises accidentelles de tortues marines par les pêcheries algériennes.*]

Bosnie-Herzégovine

Pas d'actions additionnelles recommandées.

Croatie

- *Promouvoir la recherche et le suivi scientifique sur Caretta caretta dans les eaux croates, en focalisant sur les sujets principaux suivants:*
 - *les aires d'hivernage et d'alimentation et l'écologie,*
 - *les schémas migratoires, la structure et la dynamique des populations,*
 - *interaction avec les pêcheries.*

- *Entreprendre une campagne de prospection pour évaluer la nidification des tortues marines sur les plages sablonneuses de l'île de Mljet.*
- *Renforcer la protection légale des habitats sablonneux de Sapunara et des baies de Blace en les déplaçant de leur catégorie actuelle "paysage protégé" à la catégorie "réserve botanique et zoologique protégée".*
- *Instaurer pendant l'hiver des restrictions sur le chalutage de fond dans les zones de moins de 50m de profondeur des eaux du nord de la Croatie.*
- *Etablir un réseau de centres de soin le long des côtes croates.*

Chypre

- *Assurer la conservation à long terme des plages de nidification en intégrant leur protection et leur gestion adéquates dans tous les plans de gestion côtière, notamment pour ce qui est du développement du tourisme, et en incluant les plus importantes plages de nidification dans un plan à long terme de protection et de suivi scientifique.*
- *Finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion pour la péninsule d'Akamas préparé dans le cadre du projet METAP.*
- *Poursuivre le projet sur l'éclosion et l'élevage des stades juvéniles de tortue verte, et en évaluer les résultats en termes d'impact sur la population sauvage.*

Egypte

- *Réduire substantiellement et éliminer enfin la mortalité intentionnelle par :*
 - *l'application de la législation existante protégeant les tortues marines et la promulgation en fonction des besoins de nouveaux textes de protection,*
 - *l'établissement de programmes bien ciblés d'éducation environnementale et de sensibilisation orientés vers certaines communautés côtières méditerranéennes où la consommation de tortues marines est encore pratiquée.*
- *Promulguer et appliquer des réglementations spécifiques pour la réduction des captures accidentelles et de la mortalité induite par la pêche au chalut benthique et par les petites pêcheries côtières.*
- *Identifier et mettre en œuvre des mesures adéquates de protection et de gestion pour les plus importantes plages de nidification le long de la côte méditerranéenne.*

France

- *Mettre en place un programme d'estimation des captures accidentelles par les différentes pêcheries dans le cadre d'un plan d'échantillonnage spécifique.*
- *Développer le réseau d'observateurs le long de la côte méditerranéenne de la France.*
- *Déterminer l'origine des tortues capturées dans les eaux françaises.*

Grèce

- *Faire en sorte de continuer le suivi scientifique de la population nidifiante et prendre des mesures effectives de gestion des aires "majeures" de nidification.*
- [- *Finaliser le processus de mise en place du Parc National Marin de Zakynthos et sa structure de gestion, et surveiller l'application des mesures pertinentes de conservation et de gestion.*]
- *Doter les autres importantes aires de nidification d'une protection et d'une gestion adéquates, et les restaurer si nécessaire, et notamment: la Baie de Kyparissia, Rethymnon, la Baie de Lakonikos, la Baie de Chania, la Baie de Messara.*
- *Évaluer les mortalités des tortues marines, causées par les interactions avec les pêcheries et les bateaux de plaisance à moteur et élaborer des mesures de conservation pertinentes.*
- *Développer un réseau d'échouage à l'échelle nationale et améliorer les structures existantes pour la réhabilitation des tortues blessées et malades.*
- *Développer des programmes de recherche visant à:*
 - *identifier les aires d'alimentation et/ou d'hivernage le long des côtes grecques,*
 - *évaluer la distinction entre les populations nidifiantes (à travers des études génétiques).*

Israël

- *Assurer la protection à long terme des plages "majeures" et des plages potentielles de nidification.*
- *Promouvoir le processus légal de déclaration d'aires marines et côtières protégées,*
- *Éliminer les activités humaines destructrices sur les plages de nidification et l'effet de désorientation des nouveau-nés par les lumières artificielles.*

Italie

- *Evaluer l'impact des pêcheries italiennes sur les populations de tortues marines, en particulier dans la Mer Ionienne et le Canal de Sicile.*
- *Envisager des mesures de gestion et de protection dans les zones les plus sensibles.*
- *Assurer la protection des plages de nidification restantes, ainsi que leur intégration dans tout éventuel plan de gestion, et s'engager pour exercer leur suivi à long terme.*
- *Prévoir le suivi scientifique d'autres sites potentiels de nidification.*
- *Poursuivre ou soutenir les recherches pour l'identification des aires d'alimentation, d'hivernage et des voies de migrations.*
- *Continuer le développement du réseau d'observateurs le long de la côte italienne.*

Liban

- *Promulguer une législation interdisant la consommation et la vente de produits dérivés des tortues marines.*
- *Entreprendre une prospection des aires de nidification, existantes et potentielles, d'alimentation et d'hivernage. Evaluer les nidifications.*
- *Etablir un programme pour le suivi à long terme de la nidification des tortues marines dans la réserve de l'île des palmiers.*
- *Préparer un Plan d'Action National pour la conservation des tortues marines au Liban.*

Libye

- *Approfondir l'étude sur la dimension de la population nidifiante et la distribution de la nidification le long des côtes.*
- *Identifier les plages de nidification les plus importantes, les doter d'une protection et d'une gestion adéquates à long terme et les inclure dans un programme de suivi à long terme. Les plages suivantes sont déjà identifiées comme méritant une attention spéciale: plage de l'est d'Ain-Algazala, Aboulfraes, Parc National de Kouf, Al-Ghbeba.*
- *Evaluer l'impact des pêcheries côtières sur les tortues marines.*

Malte

- *Evaluer l'impact des captures accidentelles par les pêcheries.*

Maroc

- *Activer la procédure de protection légale des tortues marines.*
- *Renforcer le programme de suivi des captures accidentelles de tortues marines par les pêcheries marocaines.*

Monaco

- *Activer la procédure de protection légale des tortues marines.*

Slovenie

Pas d'actions additionnelles recommandées.

Espagne

- *Assurer une évaluation périodique de l'impact des pêcheries dans l'aire Balear CGPM (aire méditerranéenne espagnole).*
- *Développer des programmes de recherche visant à:*
 - *identifier le modèle migratoire dans la région du détroit de Gibraltar,*
 - *évaluer le pourcentage des tortues d'origine atlantique et/ou méditerranéenne dans la mer Alboran et les eaux adjacentes.*
- *Elaborer un réseau d'observateurs d'échouages et de centres de soin le long des côtes méditerranéennes espagnoles, afin d'harmoniser les méthodologies d'intervention et d'établir une base de données sur les échouages et les tortues secourues en Méditerranée.*

Syrie

- [- *Entreprendre une campagne de prospection pour évaluer la nidification des tortues marines sur les côtes de Syrie.]*

Tunisie

- *Elaborer une législation spécifique aux tortues marines.*
- *Développer des programmes de recherche et de suivi scientifique visant à:*
 - *évaluer les captures accidentelles et les mortalités qui en découlent, notamment dans le golfe de Gabès,*
 - *évaluer l'importance du golfe de Gabès pour l'alimentation et l'hivernage des tortues marines,*
 - *identifier d'éventuels sites de nidification inconnus actuellement.*

- *Doter les sites de nidification sur les îles Kuriat de protection et de gestion adéquates, et y instaurer un programme de suivi scientifique à long terme.*
- [- *Doter la Tunisie d'un centre pour la biologie de la tortue marine.*]

Turquie

- *Réexaminer les projets d'investissement touristique, en cours ou planifiés, concernant les plages importantes de nidification des tortues marines ou leurs environs. Veiller à ce que l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) soit réalisée en tant que partie intégrante des projets de tourisme et de développement en relation avec ces plages.*
- *Doter les plus importantes plages de nidification d'un statut de protection légale adéquat. Surveiller l'application des réglementations pertinentes aux niveaux des sites protégés. Une attention particulière doit être donnée pour les sites de ponte de Chelonia mydas.*
- *Réglementer les activités relatives aux usages touristiques affectant les principales plages pour ce qui est de leur valeur en tant que sites de nidification, en particulier: l'usage de bateaux rapides et "jet-ski", la fréquentation nocturne des plages, la désorientation des nouveau-nés par la lumière artificielle ainsi que l'usage de chevaux et de véhicules sur les plages.*
- *Prendre toutes les mesures adéquates pour prévenir le prélèvement illégal du sable au niveau des importantes plages de nidification.*
- *Promulguer et appliquer des réglementations spécifiques pour réduire les prises accidentelles et la mortalité liée à la pêche au chalut de fond et aux petites pêcheries côtières, au niveau des aires d'alimentation benthique de la baie d'Iskenderun.*
- *Réduire la prédation des nids par l'application de techniques appropriées, en particulier l'utilisation de cages est recommandée.*
- *Elaborer des campagnes de sensibilisation visant les décideurs.*